

Certificat d'Aptitude Professionnelle

Interventions en maintenance technique des bâtiments

Le titulaire de la spécialité « interventions en maintenance technique des bâtiments intervient, sous le contrôle de sa hiérarchie dans le cadre des travaux de maintenance, de rénovation, de réhabilitation ou de modification d'une partie d'un bâtiment à l'intérieur et à l'extérieur. Il intervient indifféremment dans :

- les constructions du secteur résidentiel (habitat individuel et collectif) / les établissements tertiaires ou industriels /
- les établissements de collectivités publics ou privés (santé, scolaires, administratifs,...).

Il intervient pendant toute la durée de vie de la construction, ce qui lui impose une connaissance des principes de construction ainsi que des phases de préparation, de réalisation des travaux du bâtiment. Les enjeux des transitions énergétiques et numériques impactent de manière significative la maintenance des bâtiments existants. C'est en ce sens que le titulaire de ce CAP est en mesure de répondre aux diverses exigences de performances énergétiques et de confort que requièrent les activités qui sont les siennes dans la maintenance des bâtiments (hors contrôle et maintenance réglementaires qui sont assurés par des entreprises habilitées).

Ses interventions se font le plus souvent en site occupé avec des contraintes organisationnelles fortes, dans une démarche réactive nécessitant des capacités d'adaptation.

Il intervient également sur des installations et des équipements pour assurer le maintien de l'état initial mais aussi propose des actions correctives afin d'améliorer leurs performances. Il peut être amené à conduire ses opérations en co-activité avec les autres corps de métiers, seul ou en équipe.

Le titulaire de ce CAP exerce ses activités en toute sécurité, pour lui et son environnement, dans les entreprises chargées de l'entretien des bâtiments et dans les services généraux des collectivités. Ses domaines d'intervention concernent la maintenance :

- des ouvrages
 - de finition (carrelage, plâtrerie, revêtements de mur et de sol souple, peinture ...) ; menuisés du bâtiment (bois, métal, composite, PVC...);
 - hourdés.
- des installations et équipements
 - sanitaires et thermiques ;
 - électriques (courants forts et faibles).

Son périmètre d'intervention l'amène à être sensibilisé aux règles d'hygiène sur des lieux spécifiques (cuisines collectives, secteur de la petite enfance, hôpitaux, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, ...)

Pour toutes les activités professionnelles dont il a la responsabilité, le titulaire de ce CAP, conduit son activité seul, en équipe, avec d'autres corps de métiers ou non. Il contrôle ses interventions dont il rend compte à sa hiérarchie. Il effectue des opérations de maintenance préventive et corrective et la mise en service d'installations.

En fonction du site d'intervention, il effectue des travaux en hauteur sur échafaudage, sur plateforme individuelle roulante. Il peut aussi être amené à utiliser une plateforme élévatrice mobile personnelle. Il peut également réaliser des interventions d'ordre électrique nécessitant un titre d'habilitation de niveau BS minimum. Enfin, il peut intervenir à proximité des réseaux avec les autorisations nécessaires.

Sur les sites d'intervention, il respecte les mesures relatives à la Qualité, la Sécurité et à l'Environnement (QSE). Il applique les mesures de prévention des risques professionnels prévues. Il est responsable de la bonne réalisation des travaux qui lui sont confiés au regard du cahier des charges fourni, des exigences réglementaires, sécuritaires, normatives, environnementales et esthétiques. Il doit identifier les dangers non prévus, alerter et appliquer les consignes de sa hiérarchie. Il est en mesure d'évaluer et de signaler à sa hiérarchie ses limites d'intervention occasionnant un transfert vers une ou plusieurs entreprises habilitées..

Débouchés :

L'agent-e de maintenance peut occuper un emploi dans les entreprises du bâtiment, dans les entreprises de nettoyage assurant des contrats d'entretien ainsi que dans les services internes des collectivités (écoles, stades, immeubles, maisons de retraite, bâtiments commerciaux ou industriels, secteurs associatifs) et dans des entreprises touristiques. Cette formation peut également déboucher sur le gardiennage d'immeuble.

Programme

| Grille horaire | 1 ^{ère} année | 2 ^{ème} année |
|---|------------------------|------------------------|
| Enseignement professionnel | 333h30 | 312h |
| Enseignements professionnels et français en co-intervention | 43h30 | 39h |

| | | |
|---|--------|-----|
| Enseignements professionnels et math en co-intervention | 43h30 | 39h |
| Réalisation d'un chef d'œuvre | 87h | 78h |
| Prévention santé environnement | 43h30 | 26h |
| Français, histoire géographie | 43h30 | 39h |
| Enseignement moral et civique | 14h30 | 13h |
| Mathématiques–Physique chimie | 43h30 | 39h |
| Langue vivante | 43h30 | 39h |
| Arts appliqués et culture art. | 29h | 26h |
| Education physique et sportive | 72h30 | 65h |
| Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation | 101h30 | 91h |

Enseignements professionnels

- Etude des documents techniques (plan, notice de montage, mode d'emploi...).
- Etudes des différentes parties qui constituent un bâtiment (réseau électrique, réseau d'eau potable, toiture, menuiseries, revêtements muraux et de sol, vitrerie...) et leurs fonctions.
- trouver les raisons d'un dysfonctionnement et assurer la maintenance corrective d'une installation sanitaire et thermique, électrique et domotique ; Réaliser des améliorations d'espaces existants et d'ouvrages fixes.
- Connaître et choisir les différents matériaux et outillages qui serviront aux divers travaux de dépannage ou de réfection ;
- Vérifier, contrôler le bon fonctionnement et le bon état des installations ;
- Organiser, planifier leur intervention en respectant les règles de sécurité.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines.

Examen

Enseignement professionnel :

- Etude et préparation d'une intervention : coeff. 4
- Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant : coef. 9
- Réalisation de travaux spécifiques : coeff. 2

Enseignement général :

- Français et histoire–géographie– enseignement moral et civique, coeff. 3
- Mathématiques – physique-chimie, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Langue vivante étrangère, coeff. 1
- Prévention-santé-environnement, coeff. 1
- Epreuve facultative 1 Langue vivante étrangère
- Epreuve facultative 2 Mobilité

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Par exemple :

- Bac pro Hygiène et environnement
- Mention Complémentaire (MC) Plaquiste

Où se former à proximité d'Aubagne ?

- **En lycée public**

Saint Maximin la Sainte Baume (83) – Lycée Maurice Janetti

- **En lycée privé**

Marseille 16^e – LP Saint Henri

- **En apprentissage**

Marseille – Espace BTP Marseille

N'hésitez pas à rencontrer un Psychologue de l'Éducation Nationale